

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2016

Etaient présents : Mmes CHALLINE, KOCKEISEN, MAGI, PIECHOCKI, SCHWAB, VILLARD, DOS SANTOS, MIOTTO, MM. VIDILI, DURAND, LAMORLETTE, CASTELLETTA, ZANNETTI, GERMAIN, BASTIEN, SANTORO, PIOVESAN, JACQUES.

Excusée : Mme MULLER (procuration à Mme CHALLINE)

-o-

Le Compte rendu de la séance du 2 juillet 2016 n'appelle aucune observation.

-o-

Dans le cadre des travaux de requalification urbaine des Cités Minières de Moutiers-Bas, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions : M. LAMORLETTE et Mme VILLARD), sollicite l'autorisation du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle de réaliser les travaux d'aménagement de voirie le long de la RD 643 entre les PR 3+600 et PR 6+100 sur le territoire de la commune de Moutiers. Il autorise Monsieur le Maire à signer la Convention d'occupation de domaine public routier.

Monsieur le Maire et Monsieur PIOVESANT, accompagnés de Monsieur Jean-Yves LE DEAUT (député de Meurthe-et-Moselle), ont rendez-vous avec Monsieur le Préfet, en préfecture, le 23 septembre 2016, pour obtenir des subventions, afin de réaliser ces travaux.

-o-

Monsieur le Maire rappelle l'intention du Conseil Municipal de vendre plusieurs parcelles de terrain, Rue de la République. Le bornage de ces parcelles est en cours de réalisation par le géomètre. Le morcellement est destiné à créer quatre terrains à bâtir. Sur ces parcelles, une partie du terrain se situe en zone constructible et l'autre partie se situe en zone non constructible. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de vendre ces parcelles de terrain au prix de 6 000 euros l'are constructible et 300 euros l'are non constructible. Il autorise Monsieur le Maire à signer les actes de ventes.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal l'intention de Monsieur et Madame Florian BRAVETTI, domiciliés 1 A Rue du Général Mangin à Moutiers, d'acquérir les parcelles de terrain voisines de leur habitation, cadastrées section AL numéro 86, ainsi qu'une partie des parcelles AL numéro 82, 90 et 91. Une servitude (droit de passage) sera rédigée par le notaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de vendre ces parcelles de terrain au prix de 300 € l'are. Il précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, de bornage...) sont à la charge de l'acquéreur. Il autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'intention de Monsieur et Madame Gilles DAHM, domiciliés 36 La Clairière à Moutiers, d'acquérir la parcelle de terrain qui jouxte leur habitation. Cette parcelle permet l'accès à la forêt cadastrée section AM numéro 53. De plus, la commission d'aménagement a pour projet de faire un terrain pour les vtt ; des devis pour l'aménagement de ce terrain ont été demandés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse de vendre cette parcelle.

-o-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde, à l'unanimité, les subventions suivantes, pour l'année scolaire 2016/2017 : coopérative scolaire école Danièle Casanova 910 € et coopérative scolaire école Joliot Curie 460 € (soit 10 € par élève).

-o-

Un projet d'accord de libre-échange, intitulé « Partenariat Transatlantique pour le Commerce et l'Investissement » (désigné aussi sous l'abréviation TAFTA ou encore TTIP) est actuellement en cours de négociation entre l'Union Européenne et les U.S.A.

Son objectif consiste à éliminer les droits et les obstacles « inutiles » au commerce que sont, selon l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C.) notamment, les législations et réglementations sociales, salariales, sanitaires et écologiques. Tout ceci dans le droit fil des directives européennes organisant le démantèlement du droit du travail, la privatisation des services publics, le soutien aux O.G.M et aux pesticides et l'hostilité au respect de la diversité culturelle.

En fait, il s'agit de créer un marché unique totalement libéralisé avec toujours la même promesse jamais confirmée de création d'emplois et de croissance. Quand donc la libéralisation de la distribution de gaz, de l'électricité, de l'eau, du transport ferroviaire... s'est-elle traduite par la création d'emplois, par un moindre coût pour le consommateur et par une amélioration du service fourni ?

En ce qui concerne les marchés publics, l'objectif est de donner accès aux entreprises américaines en Europe à tous les marchés publics, à tous les niveaux, sans la moindre restriction, et par conséquent et le plus souvent au détriment des fournisseurs établis localement.

Une autre disposition de ce projet d'accord met l'accent sur l'obligation de consulter les fournisseurs et les investisseurs de biens et de services avant l'adoption de lois et règlements. Ce qui revient à subordonner l'intérêt général aux intérêts du secteur privé.

Ce projet représente une menace sur les peuples car, s'il voyait le jour, il conférerait aux firmes privées le pouvoir de faire annuler par des cabinets d'arbitrages privés les normes sociales, alimentaires, sanitaires, environnementales et culturelles édictées par les pouvoirs publics et de faire condamner les Etats à des amendes pharaoniques.

Cet accord s'appliquerait non seulement aux Etats de l'Union Européenne, mais également à toutes les composantes de ces Etats ; et en ce qui concerne la France aux Régions, aux Départements, aux Intercommunalités et aux Communes.

Le Conseil Municipal, après lecture de cette motion et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande l'arrêt immédiat des négociations sur le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (TAFTA) dit « grand marché transatlantique » et la diffusion publique des textes relatifs aux négociations,

- Exige l'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socio-professionnelles et des populations,

- Manifeste son opposition à ce traité qui entraînerait avant tout la dérégulation et la marchandisation du monde,

- Demande au gouvernement de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation en Conseil des Ministres de l'union Européenne le 14 juin 2013,

- Refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen, en matière de santé, d'environnement, de protection des salariés et des consommateurs,

- Refuse que tout ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013 s'applique au territoire de la ville et de déclarer la ville « hors zone TAFTA ».

-o-

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que la SCP SOMLAI-JUNG et IOCHUM, Société d'Avocats exerçant à Metz, a proposé à la Commune d'assurer une mission de conseil et d'Assistance chaque fois que le besoin s'en ferait sentir. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de la SCP SOMLAI-JUNG et IOCHUM. Il autorise Monsieur le Maire à signer la Convention à intervenir.

-o-

Monsieur PIOVESAN fait le point sur les travaux d'agrandissement de l'école maternelle Joliot Curie. La rentrée scolaire s'est passée sans problème. Quelques finitions restent à réaliser.

Monsieur LAMORLETTE prend la parole et demande à quoi servira la 3<sup>ème</sup> salle de classe. M. PIOVESAN répond que le matériel de l'ancienne salle de grande section va y être installé prochainement.

Madame CHALLINE tient à féliciter le ménage qui a été effectué par les emplois saisonniers.

-o-

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier qu'il a reçu de Madame CASCINELLI, après l'avoir rencontrée, concernant la statue « Aurore ». Suite à la construction de la pharmacie, elle a été installée provisoirement au Square Bagno di Romagna. La stèle de l'Abbé Jeandel a quant à elle été déposée au city stade de Moutiers Haut.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral portant approbation de la modification du Plan de Prévention des Risques Miniers du secteur de Briey sur le territoire des communes d'Auboué, Briey, Homécourt, Joeuf, Moineville, Moutiers et Valleroy. Le dossier est à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

-o-

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de requalification urbaine de Moutiers Haut et informe le Conseil qu'il a rendez-vous, avec les responsables de l'entreprise Lingenheld, afin de procéder au nettoyage du terrain se situant à côté du terrain d'entraînement de football.

*Le Maire,  
Rémy VIDILI.*